



## Plainte pour agression physique

-----  
Par Kangaroo

Bonjour,

J'ai été agressé à coups de poing à mon appartement (violation de domicile) par un individu et je me suis rendu chez le docteur. Celui-ci a établi un certificat médical justifiant une ITT de 6 jours. S'agissant d'un délit, on m'a dit que j'avais trois ans pour déposer plainte.

Sachant que le certificat est daté du 26/03/2014 j'ai donc jusqu'au 26/06/2014 pour déposer plainte... est-ce exact ?  
Merci d'avance. Bien cordialement